



Motion d'actualité

PLFSS 2013

Notre congrès se tient durant la discussion du PLFSS.

Compte tenu du projet déposé par le gouvernement et les attaques substantielles qui en résultent, le congrès se doit de réaffirmer certaines positions de principe mais avant quelques rappels.

Dès son origine la sécurité sociale devait allouer des allocations pour l'intégralité de la protection sociale maladie famille vieillesse et être financée par des cotisations sur les salaires pour faire vivre la solidarité nationale intergénérationnelle (chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins).

Aujourd'hui, selon l'endroit où nous travaillons nous ne sommes pas logés à la même enseigne:

- Pour le régime général la sécurité sociale finance :
- Une partie de la maladie et il y a des complémentaires maladies assurées par les mutuelles ou les assurances
- Une partie de la retraite avec des retraites complémentaires.
- Une partie de la protection sociale et de la prévoyance complémentaire financée en partie par les employeurs voire les comités d'entreprise et les salariés eux même.
- Dans le public la sécurité sociale finance la maladie.
- La retraite est financée par la CNRACL pour les fonctionnaires et depuis 2005 une retraite additionnelle par points RAFF.
- La prévoyance est financée selon les établissements exemple (CGOS)

Rocard en mettant en place la CSG en 1990 et Juppé la CRDS en 1996 ont transféré le financement basé sur les cotisations sociales vers l'impôt. Ce qui leur permet de prendre le contrôle sur ce budget supérieur au budget de l'état et actuellement exclu des marchés financiers.

Juppé à illustré cette prise de contrôle en faisant voter le budget par le parlement chaque année, reléguant les conseils de la sécurité sociale à des chambres d'enregistrements.

Pour 2013 tous les conseils ont refusé en l'état le PLFSS 2013 qui devrait être adopté par le parlement. La progression de l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) est de 2.7%, cette progression ne couvre même pas l'évolution mécanique des dépenses qui sont au moins de 3%. Autre exemple le gouvernement renforce la fiscalisation par l'augmentation de la CSG en créant une part sociale.

Dernier exemple la taxation pour les retraités d'une part de CSG ciblée pour financer la perte d'autonomie. Ceci est une rupture des principes fondamentaux de la sécurité sociale, l'universalité, de la transversalité et de perte de solidarité, nous allons vers chaque risque financé par les personnes concernées. De nombreuses organisations syndicales et partis politiques veulent accentuer la fiscalisation.

Fort de ce constat le congrès Sud Santé Sociaux réaffirme qu'il est :

Pour une santé gratuite de proximité.

Pour une couverture sociale financée à 100% par des cotisations sociales assises sur les salaires.

Pour une caisse unique avec la suppression des branches. Elle sera gérée par des représentants élus des assurés.